

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 181

Rubrik: Agitation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questions à Jean Corthésy

Confrontés à la discrétion exemplaire de Nestlé, suspectant même, au-delà de la mauvaise volonté, la mauvaise foi des directions générale ou locale, qui, dans leur correspondance avec l'Union internationale, nient toute « corporate connection » entre Nestlé et Libby, deux jours avant la nomination du directeur de Libby à la direction de Nestlé, ou qui refusent de communiquer les conséquences prévues de la fusion avec Ursina-Franck avant le vote de cette fusion, les membres de la conférence ont dressé une liste de questions qui intéressent les travailleurs et leurs organisations syndicales :

- la situation économique et financière des entreprises du groupe Nestlé;
- les activités de production et de distribution de ces entreprises et établissements;
- les programmes de production et d'investissements élaborés par Nestlé;
- les projets de rationalisation de la production;
- les procédés de fabrication et organisation du travail notamment en cas de l'introduction de nouveaux systèmes;
- les limitations d'activités ou fermetures d'établissements ou de départements;
- les transferts de production;
- les fusions, concentrations et acquisitions;
- les modifications dans l'organisation ou la fonction des entreprises du groupe;
- toutes autres mesures pouvant toucher les travailleurs des entreprises sous le contrôle de Nestlé.

Des responsabilités dans le développement

Enfin, analysant Nestlé dans son rôle international, la conférence conclut que sa position dans l'industrie alimentaire mondiale lui permet d'exercer une influence considérable sur les prix des denrées, le commerce international, l'utilisation

des ressources et le marché de l'emploi dans certaines régions. La Conférence des travailleurs invite alors le groupe multinational à contribuer au développement des pays sous-développés, et notamment à :

- garantir une distribution équitable des revenus de ses filiales aussi bien sous forme de salaire que de contributions fiscales;
- rendre le prix des produits Nestlé accessible à la masse des consommateurs;
- user de son influence pour assurer des prix équitables pour les denrées de base qu'elle utilise;
- poursuivre une politique de transformation des produits de base en produits finis sur place, en se servant le plus possible de produits locaux.

Au moment même où se terminait, dans l'amertume et le choc des intérêts antagonistes, la troisième conférence de la CNUCED, une cinquantaine de représentants des travailleurs affirmaient l'unité des luttes à l'échelle du monde.

AGITATION

Des billes, des hommes, des dollars

M. Roger d'Ivernois signe dans le « Journal de Genève », des 27-28 mai 1972 un bien énigmatique article sur l'attaque d'une maison américaine à Genève; enquête soignée auprès d'interlocuteurs restés anonymes pour les besoins d'une cause obscure :

Jeudi, matin, entre 4 et 5 heures, une maison américaine ayant son siège suisse à Genève a été l'objet d'une attaque.

Des inconnus se sont attaqués à cette maison au moyen de bouteilles, de sacs en plastique remplis de peinture rouge et de billes, brisant des vitres et

lançant des projectiles à l'intérieur. Les dégâts sont estimés, pour l'instant, à quelque 40 000 fr. La maison en question communique ce qui suit : « (...) Notre compagnie respecte toutes les tendances politiques mais laisse la population seule juge de semblable manifestation organisée contre une entreprise réputée dont les activités sont exclusivement concentrées dans les domaines de la commercialisation, mise en place et entretien des ordinateurs. »

A noter que, malgré le fait qu'aucune menace n'ait été proférée contre cette maison, on peut se demander s'il n'y a pas relation entre l'attaque perpétrée à Genève et l'attentat commis dernièrement contre la filiale parisienne de cette même entreprise.

R. d'I.

Pour goûter le sel de ce communiqué, pour que la population puisse juger de semblables manifestations, il ne manque que de connaître le nom de l'entreprise : Honeywell Bull S.A., membre du groupe multinational Honeywell, dont le siège est à Minneapolis, Etats-Unis, groupe qui se voit accusé, depuis 1968, de jouer un rôle de premier plan dans la production de guerre américaine, et en particulier dans la fabrication des armes utilisées au Vietnam. Honeywell produit ou participe à la production du matériel suivant :

- les armes antipersonnelles aveugles, c'est-à-dire les bombes à fragmentation (la bombe à billes BLU/26/B) et les mines (la mine araignée BLU/54/B ou la mine pochette XM12),
- les containers et amorces de bombes incendiaires et explosives (CBU-55/B),
- le fusil à fléchettes d'acier (SPIW).

Enfin, Honeywell (le document N° 3 du Front de solidarité Indochine, édité par François Maspero, est consacré à cette organisation) participe activement à la recherche et à la fabrication des armes électroniques : renifleurs d'hommes, détecteurs magnétiques, bombe à guidage électronique.